NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

CINQUIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

PRIMEDI 21 Vendémiaire.

(Ere Vulgaire).

Mercredi 12 Octobre 1796.

Opinion générale à Philadelphie sur la réélection de Washington à la place de président des Etats-Unis. — Conjectures sur l'arrivée de M. Jackson à Paris et sur la véritable intention de Pitt d'entrer dans des conditions modérées avec la France — Rapport officiel des gaz ties allemandes sur divers combats entre les Autrichiens et les Français. — Détails sur la confiscation des biens de la citoyenne d'Espagne. — Message du directoire au conseil des cinq cents, relativement au traité de paix conclu avec le roi de Naples.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ÉTATS-ÚNIS D'AMÉRIQUE.

De Philadelphie , le 10 août.

Washington regagne tous les jours dans l'opinion publique la considération & la confiance que lui ont si bien mérité ses vertus & ses services, mais qui avoit été altérée par les dissentions au sujet du traité de commerce avec l'Angleterre. C'est le 4 mars prochain que se fait l'élection du président des Etats-Unis, ainsi que celle d'un tiers du sénat. L'opinion générale est aujourd'hui que Washington sera réélu sans opposition, & qu'il consentira à rester dans cette place; quoiqu'il ait témoigné il y a quelque tems la résolution de se retirer à l'expiration du terme où ses fonctions doivent cesser.

Il y a eu daus les différens états une souscription ouverte en faveur de œux des habitans de New-Yorck qui ont été ruinés par le terrible incendie qui a détruit la moitié de cette ville. On a déjà recueilli plus de cent mille dellars

On prend ici de grandes précautions pour se garantir de la maladie contagieuse qui s'est manifestée dans les Indes occidentales & qui fait de grands ravages en différens endroits.

La frégate anglaise la Thétis s'est emparée de la frégate française la Concorde, après un combat très-vif d'une heure & demie. La Thétis a amené sa prise dans le port de New-Yorck.

On a senti la nécessité de bâtir une ville destinée uniquement à la tenue des séances du congrès. On a jugé qu'elle ne dévoit appartenir à aucun état en particulier, sfin d'éviter l'influence nécessairement très-grande & par conséquent très-dangereuse de l'état au sein duquel siégeroit l'assemblée fédérale. On l'a donc construite sur un terrein appartenant à la république confédérée, &

placée au milieu des différens états pour être également à la portée des représentans de chacun. On l'appelle la ville fédérale, & la reconnoissance nationale lui a donné le nom de Washington; car les américains ne craignent pas cet anathème prononcé par des novices républicains: Malheur aux nations reconnoissantes. Cette ville nouvelle est presque entiérement achevée. Les édifices publics sont bâtis aux dépens de la nation; les bâtimens particuliers se font par le moyen d'une lotterie à laquelle les citoyens aisés se sont empressés de concourir.

Le célebre Volney, qui est arrivé en Amérique il y a plusieurs mois, a été reçu par-tont avec besu oup de témoignages d'estime & de distinction Il a parcouru les divers états, & voyageant dans la Virginie, il a été faire une visite au général Washington à son habitation à Montvernon. En partant il a demandé au président des Etats-Usis une lettre de recommandation pour les divers endroits qu'il desiroit de parcourir, & eù il ne connoissoit personne. Washington lui a donné un billet conçu en ces termes : Le porteur de ce billet, C. F. Volney, si avantageusement cennu et si admiré dans le monde littéraire, n'a besoin d'aucune recommandation de la part de

George Washington, président des Etals-Unis.

ANGLETERRE.

De Londres , le 1er. octobre.

On avoit annoncé la mort du colonel Crawfurd que l'on avoit cru tué au combat des Autrichiens contre l'armée de Jourdan près d'Amberg. Cet officier n'a été que blessé, & est actuellement hors de danger.

L'idée d'une descente des Français sur nos côtes & les déclarations pacifiques du ministere ent extrêmement affeibli le ton de l'opposition. Cependant quelques papiers de ce parti cherchent à jeter des doutes sur la sincérité du ministere dans les ouvertures de négociation. Les uns prétendent que la demande d'un passe-port pour M. Jackson, par la médiation du ministre de Danemarck, est une

nois, & qu'il

e résolution léans du trien activité Midi.

outient que le toute l'éle droit de nt l'effet du e à la répue que la rémme les partres ou une

nation puisse voir la proréparer ma bois qu'à tel t-on en connnent au de-

e approuvée 792 dit que e des dépenaux ne son ment ne fai a même; 2º oar les états aucune parti é renouvelé tous les con rieurs à cett ens, & sujet ait été omise re; 3°. paro aux seigneun les frais d ent, & q e somme le péage;

canal depui n bénéfice d tte résolutio t seront rem onse exige u nin.

on à demain.

nce, impris impression e n lit dans

Politiques

démarche illusoire dont on n'attend aucun succès. D'autres, oubliant que leurs chefs vouloient il y a six mois qu'on proposat la paix à tout prix, trouvent aujourd'hui que c'est abaisser la dignité de la nation britannique, que de faire les avances au gouvernement français. Les hommes de seus sont persuadés que M. Pitt veut franchement la paix à des conditions modérées & raisonnables, parce que c'est son intérêt comme celui de la nation; & l'on espere heau oup en général de la négocation de M. Jackson, parce que la continuation de la guerre n'offre plus aucune chance avantageuse à personne.

On croit assez généralement que le roi n'a pas voula faire en personne l'installation du parlement, parce qu'il veut avoir quelque chose à prononcer de positif, dans son discours d'ouvertare, sur le commencement des négociations de paix; & l'on prétend que S. M. n'attend que la nouvelle de l'arrivée de M. Jackson à Paris. Au reste, il y a encore quelque incertitude sur le choix du mégociateur; on prétend dans un de nos papiers que ce n'est plus M. Jackson; mais cela est peu vraisemblable.

ALLEMAGNE.

De Ratisbonne, le 25 septembre.

M. de Fahnenberg, ministre directorial d'Autriche, est de retour ici depuis hier. Les autres ministres qui étoient restés, ent témoigné dans une lettre à MM. les ministres de Mayence & de Saxe, que comme la ville de Ratisbonne se trouve maintenant hors de danger, l'on pouvoit reprendre les affaires.

De Stutgard, le 29 septembre.

Il se confirme que les français avoient replié le 10 leurs avant postes du côté de Trente; mais ce fet à la suire d'une attaque faite par le général Laudon, contre les postes de Teitschmetz & de Saint Michel sur l'une & l'autre rive de l'Adige, postes dont les français s'étoient emperés & qui leur ouvroient la route de la vallée de Non, dont la défense est confiée à ce général qui avoit son quartier-général à Artz. Le général de Davidovich qui commande en chef dans le Tyrol, avoit le sien à Neumarck; il fit soutenir l'attaque de M. de Laudon par les chasseurs de Mahoni & quelques compagnies de volontaires tyroliens.

Un rapport officiel publié à Vienne, nous apprend que le corps de Thoreau fit le 13 septembre deux attaques, l'une à Vilseck, eatre Vils & Fuessen; l'autre près de Tannheim, au-delà d'Immenstadt. Sur l'un & l'autre point les français furent repoussés avec une perte assez considérable. Ils se replierent sor l'Iller, & furent ensuite attaqués le 15 sur la rive gauche de cette riviere entre Kempten & Issni. Les siteques formées par Thoreau le 13, sur la lisiere du Tyrol, étant postérieures à l'ordre de retraite du genéral Moreau, sont par la même dignes de re narque. Les autrichiens qui lui sont opposés faisoient partie du corps de M. de Fræhlich, qui fut détaché au mois d'août sur les frontieres du Tyrol pour asemer les der ieres de M. le maréchal de Wurmser. Ce corps est divisé maintenant en deux colonnes, dont l'une renforcée par la cavalerie de M. de Wurmser, est opposée à l'aîle droit de Moreau; l'autre grossie par un grand nombre de paysans du Tyrol & de l'évêché d'Ausbourg, est à la pou su e du général Thoreau, qui s'est replié sur le lac de Constance, à la suite du combat du 15.

Le quartier-général de Moreau étoit le 21 à Wettenhausen; il étoit le 22 à Ulm, & le 24 à Biberach. Le 23, on vit des patrouilles autrichiennes à Albeck (à deux lieues d'Ulm), sur la rive gauche du Danube, & le 24 elles pousserent jusqu'à Blaubeuren. Le 25, la canonnade commença contre la ville d'Ulm; ce ne fut que le 26 aprèsmidi que le petit corps de Français qui occupoit cette ville se retirs à la faveur d'un brouillard vers Ehingen, par la rive gauche du Danube. Les Autrichiens entrerent à Ulm dans la soirée du 26.

louse

mere.

ces bi

qu'ils

vaincu

qu'il

ne son

ils lui

livres

métair

a fait

sionne

réclam

son ar

finance

due do

le mir

vente, conseil

n L

les déb

arent

citoyer

fut un

proprie

étoit p

eve pa

dans I'

ejouta

qu'à

a éle

n De

la re

erdu ,

e pou

ravail

1) 1:

uivit

» L

» S

» La

» C

On mande de Francfort que le roi & le régent de Suede ne sont attendus à Sto kholm que pour le 30; ils n'ont dû partir de Pétersbourg que le 17.

MM. Perrochel & Marivaux, ainsi qui toute la légation française à Stockholm, ont quitté cette ville & sont arrivés à Copenhague.

De Schaffausen, le 29 septembre.

Plusieurs lettres d'Inspruck confirment la nouvelle déjà répandue, mais non accréditée, qu'une colonne de l'armée du général Buonaparte s'est rendue maîtresse de la ville de Botzen.

FRANCE

De Paris, le 20 vendémiatre.

Le traité de paix entre la république & le roi de Naples a été, dit-on, signé hier par le directoire & envoyé au conseil des cinq cents pour la ratification. Il paroît qu'en cette occasion un grand intérêt de famille & l'accord des deux branches de la maison d'Espagne ont prévalu sur les passions de la reine de Naples & les intrigues de son ministre Acton.

Tors les journaux ont annoncé l'arrivée de M. Jackson depuis plusieurs jours. Cet avis étoit prématuré; il n'étoit pas encore à Paris hier au matin; mais on l'attend chaque jour. Il trouvera en arrivant un allié de plus à la république française, & la coalition affoiblie par la défection d'une des puissances qui la formoient.

Je venois d'écrire quelques réflexions sur la décision injuste que le conscil des cinq cents a rendue à l'égard de Mlle. d'Espagne. Mais avant de les publier, j'ai cru devoir citer les faits tels qu'ils sont racontés dans le journal de Perlet. Paisse cette relation, puissent les réclamations de tous les écrivains qui se vouent à la désense de la morale; puisse enfin le cri de l'opinion, & surtout celui de l'honneur, faire révoquer une décision qui rend le corps législatif comme complice de l'iniquité de l'un de ses membres.

« M. d'Espagne, riche de près de 600 mille liv. de biens, dont une grande partie venoit de sa femme, morte il y a 18 ans. & dont il étoit régissenr pendant la minorité de ses enfans, émigra avec plusieurs de ses fils; il laissa en France & à l'abbaye de Sunt-Cyr une fille qui, pendant la tyrannie décemvirale, fut obligée de quiter cet asyle & de se retirer à Orléans chez une amie où, pour gagner sa vie, elle faisoit des guêtres, des chemises & des habits pour nos braves volontaires. Tous les trois mois elle envoyoit son certificat de résidence à son district situé dans le d'partement de Haute-Garonne, où les biens de sa mere étoient situés.

"Après le 9 thermidor, elle crut qu'il n'y avoit plus de danger de réclamer ses propriétés; elle vole à Toulouse, & s'annonce comme l'héritiere des biens de sa l'analyse du traité fait entre le gouvernement de Louis XIV mere.

» Le département de Haute-Garonne lui apprend que ces biens sont vendus; elle prouve aux administrateurs qu'ils n'avoient pas de droit à vendre sa portion. Convaincus de la bonté de ses raisons, ceux-ci lui disent qu'il y a un accommodement, que les biens du pere ne sont pas vendus. Estimation faite de part & d'autre, ils lui cedent deux petites métairies estimées 47 mille livres, somme lui revenant de ses droits maternels; métairies qu'elle a fait valoir pendant un an & dont elle a fait les récoltes.

» Cependant Abolin, représentant du peuple, soumissionne les deux petites métairies ; la citoyenne d'Espagne réclame & fait valoir ses droits : le département maintient son arrête. Abolin court dans les bureaux du ministre des

finances pour se faire adjuger sa soumission.

» La citoyenne d'Espagne se rend à Paris. Elle est entendue du ministre des finances. Dans une affaire aussi grave, le ministre n'ose prendre une décision; il suspend la vente, & attend le résultat d'une pétition présentée au

conseil des cinq-cents par la réclamante.

» Le 16 de ce mois la commission fit son rapport; les débats furent très-vifs; mas les loix révolutionnaires arent invoquées : le soumissionnaire fut maintenu, & la

roi de Na- citoyenne d'E-pagne dépouillée-

» Si ce sat un triomphe pour certains individus, ce » Si ce lut un triomphe pour certains individus, ce fut un coup mortel pour les amis de la justice & des

propriétés.

» Le jugement est prononcé ; la citoyenne d'Espagne les intrigues étoit présente à cette séance terrible pour elle; elle se eve pale comme la mort, les yeux égares, le désespoir

perdu, je suis dans la misere; m'ôter la vie, c'est le plus grand bienfait. Les gen diers sont attendris; elle tort & vole au conseil des anciens; elle demande un ne à l'égard député; il vient & la trouve dans un état affreux; elle er, j'ai cra le pousseit que ce cri : Je suis ruinée; la mort, la ntés dans le mort!

» Eh quoi! ma fille, lui dit ce député, succomberez-vous au désespoir? Il existe encore des ames sen ibles. le sais que vous n'avez plus aucune ressource, que vous le voulez plus être à charge à une amie qui, par son traveil, peut à peine pourvoir à sa subsistance; venez as ma maison, venez auprès de mon épouse; vous trouerez chez moi tous les secours dus à l'humanité. La tation vous doit des ind mnités; je ferai tout ce qui ilpendra de moi pour a célérer ce paicment.

Il ta citoyenne d'Espegne ne répondit rien; mais elle pivit l'homme bienfaisant, & est devenue la compagne te son épouse ».

CORPS LÉGISLATIF. CONSEIL DES ANGIENS.

Presidence de Rogen-Ducoz. Suite de la séance du 19 vendémiaire...

Aux raisonnemens de le ynier pour foire adopter la résotuon relative au canat du Midi, Dumas a répondu par & l'auteur du canal. Il a appuyé ses raisons sur les grands principes de la justice sociale & de la saine économie politique ; il a terminé son discours improvisé par des considérations plus générales, dont voici les principales

« Ne balançons pas à donner ce grand exemple de notre respect pour la propriété : nous le devons à notre propre

conscience; nous le devons à la nation.

n Les vues des niveleurs sont aujourd'hui dévoilées; on peut enfin opposer à leurs anarchiques efforts cette barriere sacrée du principe fondamental & vivikant de tout état social, & sur-tout de tout état républicain.

» En considérant les efforts prodigieux de notre nation dans cette lutte intérieure & extérieure, il nous convient d'aggrandir nos vues avec quelque fierté. Nous pouvons sortir de cette politique révolutionnaire, également étroite, ombrageuse & lâche, qui ne trouve dans nos anciennes institutions, dans les engagemens intérieurs de la nation, que des témoins importuns de quelques époques glorieuses, que les destinées ultérieures de la république effaceront sans doute, mais qu'il est injuste de vouloir calomnier.

» Sachons recueillir dans le passé tout ce qui appartient à la France républicaine; empsrons-nous de tout ce qui , chez nos ayeux , consacra la liberté & les principes républicains, dont le sentiment a existé de tous les tems

chez les Français.

». N'oublions pas que c'est à l'aide de ces souvenirs honorables que nous avons pa faire revivre nos droits onblies, & que nous avons retrouvé dans nos plus anciennes institutions les moyens de reconquérir notre liberté & les premiers modeles de notre nouveau gouvernement.

» l'aime à voir Riquet traitant avec le premier ministre de Louis XIV; je trouve une grande leçon d'égalite politique dans cette même clause que l'on vondroit aujour-d'hui contester à sa postérité & par laquelle il faisoit entrer son industrie en balance avec le pouvoir du premier monarque du monde pour rendre un grand service à la patrie commune. Je ne sais quel grand citoyen, parable a Riquet, honorera de nos jours la république par d'aussi utiles travaux, par d'aussi généreux sacrifices; mais si je vis encore de son tems, je dirai que Riquet & lui sont deux grands républicains ; dans l'histoire des arts & des vertus civiques, ils seront contemporains aux yeux de la postérité ; comme Dassas sauvant à Clostercamp l'armée française ; Desisle se dévouant à la mort pour empêcher l'explosion de la guerre civile, & Rampond ouvrant l'Malie par son intrépide désense & son serment avec ses freres d'armes dans la redoute de Monto-Lezimo, sont aussi d'immortels républicains.

» Je vote pour le rejet de la résolution ».

CONSEIL DES CINQ-GENTS.

Présidence du citoyen CHASSEY.

Séance du 20 vendémiaire.

Favard lit une pétition dans laquelle des citoyens de Toulouse réclament contre les reproches qu'on a faits à leur municipalité; ils assurent qu'elle est dans les bons principes. Pérès (de la Haute-Garonne) en fait aussi l'é oge; il dit que ces magistrats se sont toujours montré dignes de leurs fonctions, en faisant exécuter les laix & en compriment le royalisme. Selon l'orateur, voilà pour

à Wetten. berach. Le , & le 24 canonnade le 26 aprèsupoit cette s Ehingen,

ns entrerent at de Suede ; ils n'ont

la légation sont arrivés

ouvelle déjà c de l'armée de la ville

re & envoyé n. Il paroît ille & l'ae. ne ont pré-

M. Jackson uré; il n'éon l'attend é de plus à iblie par la ent.

la décision ntés dans le sent les réà la désense on, & surdécision qui l'iniquité de

nille liv. de mme, morte ant la minoe ses fils; il ine fille qui, e de quitter re amie où, des chemises ous les trois e à son disonne, où les

y avoit plus vole à Tou-

quei on les poursuit. Au reste, une commission étant chargée d'un rapport sur l'état de la commune de Toulouse, Pérès demande que la pétition qu'on vient de lire lui soit renvoyée & qu'elle soit tenue de présenter son rapport sous trois jours.

Cette proposition est adoptée. Daubermenil présente un projets de résolution sur l'or-ganisation de l'hospice des Quinze-Vingts. — Il est

Oudet représente que les affaires portées aux tribunaux de police correctionnelle, éprouvent souvent des reterds par l'absence des présidens de ces tribunaux ; il demande donc qu'ils puissent être remplacés par les juges les plus

Le conseil ordonne l'impression & l'ajournement.

On reprend la discussion sur la question intention-nelle; quelques membres sont entendus: Cambacérès que le conseil est suffisamment éclairé ; il demande 1º. que la discussion soit fermée; 2º, que le projet de la commission soit rejetté par la question préalable ; que la priorité soit accordée à celui de Treilhard & qu'il soit renvoyé à la commission pour le représenter avec quelques changemens, qu'il indique; toutes ces propositions sont adoptées & Treilhard est adjoint à cette commission.

Crassous obtient la parole pour lire une lettre des commissaires de la trésorerie adressée à la commission des finances. Comme elle ne regarde pas cette commission, Crassous annonce qu'il en demandera le renvoi à celle qu'elle concerne.

Dans les premieres phrases de cette lettre, les commissaires annoncent que les rentrées que perçoit le trésor ne peuvent suffire aux dépenses.

Quelques détails qui paroissent suivre excitent des mur-

mures. Il est impossible, dit Crassons, de ne pas vous faire

connoître l'objet de cette lettre.

Dans la partie qu'il en lit , les commissaires de la trésorerie proposent d'ordonner la suspension de quelques paiemens; mais pour qu'elle se fasse d'après la plus rigoureuse équité & sans secousse, il est d'avis que les bases en soient arrêtées dans une conférence générale de tous les ordonnateurs.

Crassous demande le renvoi de cette lettre à la commission des depenses. Mais, ajoute-t-il, comme il n'est pas de dépenses plus sacrées que la solde des troupes, je crois qu'il est important de statuer au plutôt sur une motion qui avoit été faite & qui avoit pour objet de pourveir aux moyens de l'assurer. Je propose donc que la commission des dépenses, à laquelle cette motion a été renvoyée, en fasse un rapport dans le plus bref délai.

Ces propositions sont adoptées.

Dans le comité général d'hier, le conseil a reçu un traité de paix conclu avec le roi de Naples : il l'a renvoyé à l'exemen d'une commission. Il a nommé aujourd'hui pour la composer les citoyens Syeyes, Villers, Pastoret, Chénier & Cambacérès. On dit que par ce traité le roi de Naples s'engage à fermer ses ports aux Anglais.

On dit aussi que dans un message la ensuite dans ce comité général, & relatif à une demande de fonds pour la continuation de la guerre, le directoire a annoncé des négociations vont sans doute s'ouvrir avec l'Angle terre, & qu'on ne doit pas douter des dispositions de cette puissance pour la paix, puisqu'elle nous envoie un négociateur.

CONSTIL DES ANGIENS.

Présidence du citoyen Roger-Ducos.

Séance du 20 vendémiaire.

Congr

Ref

mai

aui

Bas

Pr

16 li

Din

charge

laire (

alla a

une ce

il y e

interv

le care

Zelada

prara

Caran

les cu

elles o

Mgr.

faire e

Bu

toire (

ponse

que s'i

lontier

françai

article

peut 1

de la

commi

Flor

Le g chaine guerre

Pimpri ment d

L'ordre du jour appelle la discussion sur le canal d Midi.

Ligeret reproduit les objections faites hier par Regnin contre le rapport de la commission. Il soutient que l'ordonnance de 1566 ne permettoit pas à Louis XIV d'aliènes la propriété du canal ; il soutient que l'on n'a pas p assurer davantage à Riquet la jouissance perpétuelle d canal; car une jouissance perpétuelle d'un bien n'est autr chose que la propriété. Enfin Ligeret répond au reproch d'inconstitutionnalité que l'on a fait à la résolution, en pré tendant qu'elle jugeoit le point de propriété, ce qui n'ap partient qu'aux tribunaux. La question étoit décidée d' vance par la loi du 22 novembre 1792, qui a dit qu toutes les alienations du demaine, postérieures à l'ordon nance de 1566, seroient regardées comme de simple engagemens, & sujettes à rachat.

Rallier, laissant à part la question de domanialité trouve que la résolution, en dépouillant les héritie Riquet de la propriété du canal du Midi, auroit o dire en même tems à quelles conditions elle les expre prioit, puisqu'elle avoit reconnu qu'ils avoient des rech mations à faire. Rallier attaque ensuite la résolution sou les rapports de l'administration qu'elle établit pour canal; il trouve cette administration vicieuse, & conche à ce que la résolution soit rejettée.

Maragon prétend que le droit de la nation sur le cana du midi a sa source dans la concession même qui en fi faite. Il rapporte des dispositions de l'édit de 1666 qui n'alle nervient en effet que les droits de péage à Riquet , à charg de tenir le canal en bon état. Cet édit contient la réser du rachat, sous la simple condition de rembourser à l'u trepreneur les frais qu'il auroit pu faire.

Maragon invoque ensuite les loix rendues par l'assen blée constituante, qui portent que les canaux & chemi publics sont, sans exception, des propriétés nationales

L'opinant observe que les droits perçus sur le cana sont devenus insuffisans pour son entretien; que la f mille Riquet, évidemment lésée par l'engagement auq elle a succédé, négligeroit de la remplir ou seroit oblig d'y renoncer. La nation seule peut établir de nouvea péages & se charger de l'entretien du canal du Midi.

Le conseil ordonne l'impression du discours de Mar gon, qui contient beaucoup de vues générales sur la n vigation intérieure ; il ajourne à demain la suite de la d